

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

1. Domaine économique

1.1 Agriculture, Elevage, Pêche

Les actions du Conseil Communal sont :

- L'appui à l'adoption de techniques culturales plus performantes,*
- L'appui à l'organisation de la commercialisation des produits agricoles,*
- L'appui à la construction de magasins de stockage de vivriers (arrondissements),*
- La création d'un centre de machinisme agricole.*
- L'appui à l'amélioration des conditions d'élevage,*
- L'aménagement des bas-fonds,*
- La protection des berges, des cours et plans d'eau,*
- La promotion de la pisciculture à travers l'alevinage.*

1.2 Transformations - Commerce et Transport

Les actions retenues ici sont :

- Le renforcement des capacités de transformation dans les arrondissements,*
- La promotion des produits dérivés de l'arachide dans la Commune de Covè*
- La construction de latrines dans le nouveau marché,*
- La mise en service du nouveau marché de Covè,*

- L'appui à l'octroi de crédits aux Groupements de Femmes pour leurs activités génératrices de revenu,

-La réhabilitation des pistes inter arrondissement et construction de caniveaux pour atténuer le phénomène d'érosion.

1.3 Artisanat

Les actions du Conseil Communal sont :

- La construction d'un centre de formation professionnelle,*
- Le recyclage des artisans,*
- l'aide à l'installation de nouveaux diplômés et métiers au niveau des filières porteuses,*
- L'appui pour les crédits aux artisans fabriquant d'équipements agricoles,*
- L'appui à l'installation des complexes boutique*
- salle d'examen et de libération équipé pour les artisans.*

2. Domaine Social

2.1 Education Primaire

Les actions retenues sont :

- La création d'un meilleur cadre de travail pour élèves et enseignants,*
- L'amélioration des conditions de travail des enseignants et des élèves,*
- L'amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé,*
- L'amélioration du taux de scolarisation en général et celui des filles en particulier,*
- La création d'un centre de documentation,*

2.2 Alphabétisation

Les actions du Conseil Communal sont :

- La construction de centres d'alphabétisation,*
- Le recrutement des animateurs des centres d'alphabétisation,*
- La formation des animateurs des centres d'alphabétisation,*
- L'attribution de diplômes et de prix aux meilleurs alphabétisés.*
- La production de documents pertinents en langue locale.*

2.3 Santé et Protection sociale

Les actions retenues ici sont :

- L'appui à l'amélioration de l'accueil des patients et de leurs parents dans les centres de santé publique,*
- L'aide au renforcement du personnel de santé de l'Hôpital de Zone de Covè*
- L'appui à la création et équipement des services de spécialisation à l'hôpital de zone de Covè,*
- L'amélioration de la couverture sanitaire dans la Commune de Covè,*
- La création et équipement du Complexe communal de santé de Covè,*
- La construction et équipement d'une morgue dans la Commune de Covè,*
- L'appui à la formation et au recyclage conjoints des infirmiers et des membres des COGEC et COGEA,*

- L'aide à l'éradication de la vente illicite des médicaments dans les centres de santé.
- L'appui au suivi sanitaire et nutritionnel des enfants de 0 à 36 mois,
- L'aide à l'accroissement de la Promotion Sociale en faveur des cas sociaux.

2.4 Assainissement et Urbanisation

Les actions du Conseil Communal sont :

- L'appui à l'organisation de la collecte et la gestion des déchets ménagers,
- La réalisation du Plan Directeur d'Urbanisme de la ville de Covè,
- L'élaboration et l'application du registre Foncier Urbain (RFU),

Le Lotissement et viabilisation des espaces de la Commune,

- La création d'espaces verts et le reboisement des artères pour atténuer l'érosion et offrir un environnement sain.
- L'extension des réseaux d'adduction d'eau, d'électricité et de téléphone.

2.5 Jeunesse - Loisirs et Sécurité

Les actions retenues ici sont :

- La construction de centres de loisirs et de terrains de sport dans la Commune,
- La création de 8 brigades de sécurité civile,
- Le renforcement des services de sécurité existants,
- La réduction de la délinquance par l'offre d'emploi aux jeunes.

2.6 Appui Institutionnel et Finances locales

Les actions du Conseil Communal sont

- La construction du bureau d'arrondissement de Houen-Hounso et réfection des autres bureaux d'arrondissements,
- La dotation et équipement de la Mairie et des bureaux d'arrondissement en personnel et en matériels de travail,
- Le renforcement de la coopération décentralisée.
- L'amélioration des conditions d'exploitation des gisements,
- La mise en œuvre d'un plan de communication pour une meilleure visibilité de la collecte et de l'utilisation des ressources financières.

Commune de Covè

Plan Communal de Développement

2004-2008

Programme de Gouvernance et Droits de la Personne (PGDP)

Mars 2007



DANIDA



Centre Béninois pour l'Environnement
et le Développement Economique et Social

1- C'EST QUOI CE DOCUMENT ?

C'est le plan de développement de notre commune. Toutes les filles et fils de cette commune ont leurs mains dans ce plan. Tous les agriculteurs, artisans, commerçants, transporteurs, fonctionnaires, conseillers, Maire, chefs quartiers et villages, etc. se sont retrouvés dans les réunions de villages, d'arrondissements et au niveau de la commune pour dire les problèmes de notre commune et les actions à mener par chacun de nous. Nous avons reçu l'aide des techniciens du FIDESPRA pour ce plan. Ainsi ce plan est notre document à nous tous et rassemble tous les problèmes et toutes les actions qui vont faire évoluer, développer notre commune.

2-QUELS SONT LES PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT DE NOTRE COMMUNE ?

Les problèmes qui empêchent l'évolution/développement de notre commune sont nombreux. Il y a :

- la diminution des rendements des cultures et la pauvreté des terres sur plateau,,
- le refus des propriétaires aux autres de cultiver les bas-fonds,
- les nombreux maladies et décès des animaux d'élevage,
- les faibles quantités de poissons prises par les pêcheurs dans les cours d'eau,

- l'utilisation des produits toxiques et outils de pêche interdits par les pêcheurs,
- l'abattage des arbres des berges et l'ensablement des cours d'eau,
- l'installation par certains agriculteurs des cultures dans les lits des cours d'eau,
- la concurrence entre les huiles industrielles et celle d'Agonlin,
- les outils de transformation ne sont pas modernes,
- les difficultés d'avoir des crédits pour mener son activité,
- marché trop petit et insalubre, les hangars délabrés et l'insécurité,
- l'état des pistes en saisons des pluies et l'enclavement de certains arrondissements,
- la faible performance des artisans,
- des écoles délabrés, en matériaux précaires, sans équipements et sans personnel qualifié,
- le nombre élevé de redoublement et d'abandon surtout chez les filles,
- le taux élevé de malnutrition chronique,
- pas d'eau potable, d'électricité et de téléphone dans certains arrondissements,
- l'absence de centres de loisirs et de sports.

3- DE QUOI DISPOSONS-NOUS POUR FAIRE FACE À TOUS CES PROBLEMES ?

La commune de Covè a des forces/ atouts qui peuvent être utilisées pour régler nos problèmes

de développement. Les principaux atouts de la commune sont :

- L'existence des terres inondables et des bas-fonds à 90% non aménagés,
- Le périmètre rizicole de Koussin- Lélé et ses bons rendements en riz,
- De nombreux cours d'eau favorables à la pêche,
- Beaucoup d'endroits favorables pour le maraîchage
- L'existence des produits de spécialité : « Kluiklui et l'huile d'Agonlin »,
- Un marché régional au centre de la commune,
- Commune traversée par la voie bitumée ABOK,
- L'existence des carrières de sable, gravier, latérite, argile, kaolin, etc. et d'un comité de gestion de ces carrières,
- Des sites touristiques (sources thermales, forêts sacrées, palais royal, galeries d'art, masques Guèlèdè, temples, hôtels, etc.) peu valorisés.

4. ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

4.1. Domaine économique

4.1.1 Agriculture, Elevage, Pêche

Les actions du Conseil Communal sont :

- L'appui à l'adoption de techniques culturales plus performantes,
- L'appui à l'organisation de la commercialisation

des produits agricoles,

-L'appui à la construction de magasins de stockage de vivriers (arrondissements),

-La création d'un centre de machinisme agricole.

-L'appui à l'amélioration des conditions d'élevage,

-L'aménagement des bas-fonds,

-La protection des berges, des cours et plans d'eau,

-La promotion de la pisciculture à travers l'alevinage.

4.1.2 Transformations - Commerce et Transport

Les actions retenues ici sont :

- Le renforcement des capacités de transformation dans les arrondissements,

- La promotion des produits dérivés de l'arachide dans la Commune de Covè

- La construction de latrines dans le nouveau marché,

- La mise en service du nouveau marché de Covè,

- L'appui à l'octroi de crédits aux Groupements de Femmes pour leurs activités génératrices de revenu,

-La réhabilitation des pistes inter arrondissement et construction de caniveaux pour atténuer le phénomène d'érosion.

4.1.3 Artisanat

Les actions du Conseil Communal sont :

- La construction d'un centre de formation professionnelle,

- Le recyclage des artisans,

- l'aide à l'installation de nouveaux diplômés et métiers au niveau des filières porteuses,

- L'appui pour les crédits aux artisans fabriquant d'équipements agricoles,

- L'appui à l'installation des complexes boutique

- salle d'examen et de libération équipé pour les artisans.

4. 2. Domaine Social

4.2.1 Education Primaire

Les actions retenues sont :

- La création d'un meilleur cadre de travail pour élèves et enseignants,

- L'amélioration des conditions de travail des enseignants et des élèves,

- L'amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé,

- L'amélioration du taux de scolarisation en général et celui des filles en particulier,

- La création d'un centre de documentation,

4.2.2 Alphabétisation

Les actions du Conseil Communal sont :

-La construction de centres d'alphabétisation,

-Le recrutement des animateurs des centres d'alphabétisation,

-La formation des animateurs des centres d'alphabétisation,

-L'attribution de diplômes et de prix aux meilleurs alphabétisés.

-La production de documents pertinents en langue locale.

4.2.3 Santé et Protection sociale

Les actions retenues ici sont :

- L'appui à l'amélioration de l'accueil des patients et de leurs parents dans les centres de santé publique,

- L'aide au renforcement du personnel de santé de l'Hôpital de Zone de Covè

- L'appui à la création et équipement des services de spécialisation à l'hôpital de zone de Covè,

-L'amélioration de la couverture sanitaire dans la Commune de Covè,

- La création et équipement du Complexe communal de santé de Covè,

- La construction et équipement d'une morgue dans la Commune de Covè,

- L'appui à la formation et au recyclage conjoints des infirmiers et des membres des COGEC et COGEA,

- L'aide à l'éradication de la vente illicite des médicaments dans les centres de santé.

- L'appui au suivi sanitaire et nutritionnel des enfants de 0 à 36 mois,

- L'aide à l'accroissement de la Promotion Sociale en faveur des cas sociaux.

4.2.4 Assainissement et Urbanisation

Les actions du Conseil Communal sont :

- L'appui à l'organisation de la collecte et la gestion des déchets ménagers,
 - La réalisation du Plan Directeur d'Urbanisme de la ville de Covè,
 - L'élaboration et l'application du registre Foncier Urbain (RFU),
- Le Lotissement et viabilisation des espaces de la Commune,
- La création d'espaces verts et le reboisement des artères pour atténuer l'érosion et offrir un environnement sain.
- L'extension des réseaux d'adduction d'eau, d'électricité et de téléphone.

4.2.5 Jeunesse - Loisirs et Sécurité

Les actions retenues ici sont :

- La construction de centres de loisirs et de terrains de sport dans la Commune,
- La création de 8 brigades de sécurité civile,
- Le renforcement des services de sécurité existants,
- La réduction de la délinquance par l'offre d'emploi aux jeunes.

4.2.6 Appui Institutionnel et Finances locales

Les actions du Conseil Communal sont

- La construction du bureau d'arrondissement de Houen-Hounso et réfection des autres bureaux d'arrondissements,
- La dotation et équipement de la Mairie et des bureaux d'arrondissement en personnel et en matériels de travail,

- Le renforcement de la coopération décentralisée.
- - L'amélioration des conditions d'exploitation des gisements,
- La mise en œuvre d'un plan de communication pour une meilleure visibilité de la collecte et de l'utilisation des ressources financières.

5 - COMMENT FAIRE POUR REALISER TOUTES CES ACTIONS ?

- Tu sais « habille-toi et on ira au marché, est une question d'argent ». Ainsi, toutes ces actions coûtent plusieurs milliards FCFA.
- Où allons-nous trouver tout cet argent ?
- Il y les partenaires au développement, l'Etat, etc.
- Oui les Partenaires au développement, d'accord ; l'Etat, peut être ; mais il y a d'abord nous-même fils et filles de Covè.
- Donc tous les fils et filles de Covè, partout où vous êtes, mobilisons-nous pour participer à la réalisation des actions de développement de notre Commune pour son évolution.

Commune de Covè

Plan Communal de Développement 2004 - 2008

Programme de Gouvernance et Droits de la Personne (PGDP)

Mars 2007



DANIDA



Centre Béninois pour l'Environnement
et le Développement Economique et Social